



Site internet : [epl.sartene.educagri.fr](http://epl.sartene.educagri.fr)



# Campus AgriCorsica

U RIZZANESI - SARTÈ

Le **Campus AgriCorsica** est un Établissement Public Local d'Enseignement Agricole (EPLEFPA).

Il se compose de quatre entités :

- Un Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA)
- Un Centre de Formation d'Apprentis Agricole (CFAA)
- Un Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA)
- Une Exploitation Agricole (Ovins, Porcins et Maraîchage)

C'est au sein du CFPPA que nous vous proposons des accompagnements de Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE).

Tous les bâtiments du Campus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des adaptations peuvent être mises en place en collaboration avec la référente handicap du centre.

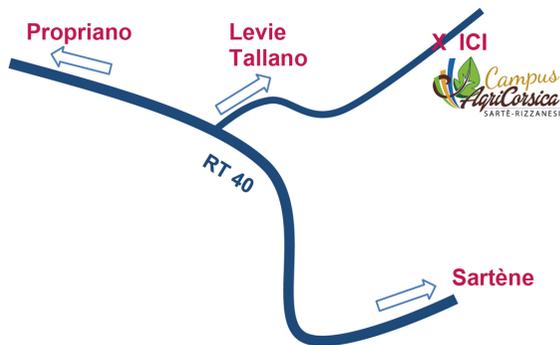
### Renseignements et inscriptions

Secrétariat du CFPPA  
Tel : 04.95.77.06.42  
[cfppa.sartene@educagri.fr](mailto:cfppa.sartene@educagri.fr)



Campus AgriCorsica 'U Rizzanesi – Sartè'  
Route de Levie  
20100 Sartène

Site : [epl.sartene.educagri.fr](http://epl.sartene.educagri.fr)



Validation des Acquis de l'Expérience

# VAE



## PUBLIC ET PRÉREQUIS



- Les salariés en CDI, CDD, Intérimaires, etc.
- Les non-salariés.
- Les agents publics titulaires ou non.
- Les demandeurs d'emploi indemnisés ou non
- Les bénévoles ayant une expérience associative ou syndicale

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Justifier au minimum d'un an d'activités professionnelles et/ou bénévoles attestées.



## LES ÉTAPES DU PARCOURS DE VAE

Etape 1 : Vous demandez des renseignements généraux sur la VAE  
auprès d'un organisme du Ministère chargé de l'Agriculture  
(DRAAF, Campus, etc.)

Etape 2 : Vous demandez des renseignements spécifiques sur le choix du diplôme  
La DRAAF ou le conseiller VAE du Campus :  
1. Vous informez sur les différentes possibilités  
2. Vous remet ou vous adressez un dossier de recevabilité

Etape 3 : Vous déposez votre dossier de recevabilité  
La DRAAF-SRFD  
1. Vous adressez un accusé de réception  
2. Examine votre dossier et se prononce sur la recevabilité dans un délai de 2 mois après  
l'accusé de réception

Etape 4 : La DRAAF vous informe que votre dossier est recevable  
La DRAAF-SRFD  
1. Vous confirmez la recevabilité de votre demande  
2. Vous inscrivez au diplôme demandé  
3. Vous envoyez un dossier de validation

Etape 5 : Vous rédigez votre dossier de validation

Vous souhaitez un accompagnement:

L'accompagnateur du campus vous propose une aide méthodologique pour décrire et analyser vos activités et rédiger votre dossier

Vous souhaitez le rédiger seul:

Vous pouvez à tout moment contacter un accompagnateur du Campus

Etape 6 : Vous avez fini de rédiger votre dossier  
Vous adressez 7 exemplaires de votre dossier de validation au plus tard 7 semaines avant la date du jury

Etape 7 : Vous avez votre 1er entretien avec le Jury

Etape 8 : Le jury vous notifie sa décision

Le jury ne vous attribue pas le diplôme  
Fin de la démarche VAE

OU

**Diplôme Validé**  
Fin de la démarche VAE

OU

Diplôme validé partiellement  
2nd entretien fixé



## INDICATEURS 2022

Satisfaction	Réussite	Insertion N+1
91%	78.5%	100%

## SECTEURS DE COMPÉTENCE

- Productions animales et végétales
- Transformation et Commercialisation
- Aménagement de l'espace
- Travaux Forestiers
- Environnement
- Services en milieu rural
- Agroéquipements et agrofournitures
- Elevage et soins aux animaux
- Activités hippiques

## DIPLÔME



Nous pouvons vous préparer à des VAE de niveau 3 à 5 :

- Niveau 3 : CAPA, BEPA ou BPA
- Niveau 4 : Bac Pro, BTA, Brevet Professionnels
- Niveau 5 : BTSA
- Certificat de spécialisation (niveaux 3 à 5)

## FINANCEMENT

La VAE peut faire l'objet d'une prise en charge par l'État, La Région, VIVEA, Pôle Emploi, le Compte personnel de Formation (CPF) ou encore les employeurs qui intègrent dans leur plan de développement des compétences de la VAE pour leurs salariés.

Le candidat peut bénéficier d'un financement en fonction de son statut selon les règles propres à chaque dispositif.

La procédure de Validation des Acquis de l'Expérience à un coût variable selon la certification visée, les modalités d'accompagnement et d'organisation des sessions de jury.

Le coût de la VAE peut comprendre les frais liés à :

- L'action de validation (l'organisation du jury, la gestion administrative des dossiers, les droits d'inscription...)
- La prestation d'accompagnement (facultatif)
- La rémunération (pour un salarié réalisant sa démarche sur le temps de travail), parfois mais rarement les frais de déplacement et d'hébergement.

